

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Remoulins

Communauté de Communes Pont du Gard

PETR Uzège Pont du Gard

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Mme Françoise Laurent Périgot sa Présidente

Le PETR Uzège Pont du Gard, représenté par M. Philippe Marchesi, son Président,

La Communauté de Communes du Pont du Gard, représentée par M. Pierre Prat, son Président

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie Lafenetre, sa Directrice

La Commune de Remoulins, représentée par M. Nicolas Cartailier, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Remoulins, signé le 13 mars 2020,

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la commune de Remoulins, date du 20/06/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pont du Gard en date 19/06/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération du PETR Uzège Pont du Gard en date du 28/06/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de l'Etablissement Public Foncier en date du xxxxx approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-07/12.08 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en date du 7/07/2023, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 13/03/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Pont du Gard, le PETR Uzège Pont du Gard, la commune de Remoulins en y associant l'Agence Technique Départementale, le CAUE, les services de l'Etat, les Chambres consulaires, la SPL 30, l'EPF et tous autres partenaires à venir.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Remoulins, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie PETR en date du 03 octobre 2022 approuvé par commission permanente du 10 octobre 2022, dont il est un sous-ensemble.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Article 2 : Contexte et enjeux

En lien avec la démarche Petites Villes de Demain, quelques éléments de diagnostic complétés avec leurs enjeux. Ainsi pour avoir une vision cohérente et conjointe entre les 2 dispositifs, l'AFOM actualisé est présenté ci-dessous :

Axe 1 : Habitat :

Atouts	Faiblesses
<p>Immobilier moins cher que les communes centrales alentours (Avignon, Nîmes, Uzès)</p>	<p>Habitat dégradé en centre-ville Problème de vacance (11,7 % de logements vacants (+ 4% en 10 ans) Parc de logement ancien surreprésenté Stationnement peut être problématique (notamment en période estivale) (création récente d'un parking payant résident) Pas de compétence habitat au sein de l'intercommunalité Manque de végétation en cœur de ville</p>
Opportunités	Menaces
<p>Réouverture prochaine de la gare (2025) Au carrefour de plusieurs grosses centralités : Avignon / Nîmes / Uzès Projet d'un nouveau quartier : Arnède Haute, prévision 140 lgts.</p>	<p>Boom des résidences secondaires entre 2013 et 2018 Contraintes urbanistiques fortes : PPRI + OLD (?) Augmentation des prix de l'énergie Viellissement de la population (besoin d'adaptation des logements)</p>

Enjeux :

- Redynamiser le centre-ancien par la requalification du bâti : habitations et cadre urbain
- Inciter à la rénovation du parc de logements pour lutter contre la précarité énergétique et adapter les logements aux besoins des personnes âgées
- Produire davantage de logements familiaux en centre-ville pour accueillir des familles

Axe 2 : Commerce, économie, emploi :

Atouts	Faiblesses
<p>Une concentration de l'emploi affirmant le rôle de polarité de Remoulins (139 emplois pour 100 actifs occupés) Une densité commerciale et artisanale élevée Présence d'un marché régulier (vendredi matin) et d'un marché hebdomadaire des producteurs locaux Présence du site touristique du Pont du Gard à proximité 3km du centre-ville (clientèle touristique)</p>	<p>Axe commercial avec des nuisances : très bruyant et peu aménagé Fragilité de l'activité agricole (ex : crise de la viticulture, question de la transmission des entreprises agricoles) Linéaire commercial visible mais mité Manque d'informations de la part des commerçants sur leurs projets d'installation (création d'offres similaires sur le même linéaire) Taux de chômage élevé 19.1% contre 16,8% dans le Gard(OT,2019) Problématique du stationnement</p>
Opportunités	Menaces
<p>Existence d'une asso des commerçants Flux touristique Existence de la foncière FOCCAL Proximité de l'autoroute A9 Pôle France Services / emploi : appui à l'insertion Projet d'un nouveau quartier : Arnède Haute, prévision 140 lgts. Proximité du circuit de Ledenon, avec une clientèle aisée potentielle</p>	<p>Zone commerciale en entrée de ville a créé une deuxième polarité commerciale concurrentielle (supermarché, grosses enseignes, en direct des axes passants : croisement D6100/D6086) Risque d'amplification de cette deuxième polarité commerciale, au détriment du centre-ville (Présence d'un carrefour market et autres commerces en entrée de ville, + une grande pharmacie dans la continuité)</p>

	Turn over des commerces Manque d' informations de la part des commerçants sur leurs projets d'installation : apparition de commerces similaires sur un même axe Vacance commerciale grandissante (cf diag CCI) Avenir de la grosse société d'emballage lié à l'avenir du plastique (employeur assez important)
--	---

Enjeux :

- Enrayer la vacance commerciale grâce à des outils de redynamisation ciblés
- Accompagner une dynamique de solidarité entre commerçants, les fédérer autour d'un projet communal et les sensibiliser aux enjeux numériques
- Maintenir le linéaire commercial existant et limiter la concurrence périphérique
- Maintenir une attractivité de l'emploi au sein de la commune

Axe 3 : Mobilité :

Atouts	Faiblesses
Ville facilement accessible (A9), position de carrefour Présence d'une voie vélo (Pont du Gard) Transports en commun, desserte de car Lio ligne 115 Présence d'une aire de camping-car (un peu excentrée du cœur de ville)	Problème de zones difficiles piéton/vélo , manque de sécurité (avenue Geoffroy Perret, RD 6086) Problème de ralentissement et nuisances liés au fort trafic (notamment période estivale en centre-ville) Problème de stationnement en été (accès Pont du Gard)
Opportunités	Menaces
Réouverture prochaine de la Gare TER	Flux de transit très important , avec une forte proportion de camion (départementale qui constitue le linéaire de cette ville rue)

Enjeux :

- Accompagner la réouverture de la gare aux voyageurs et profiter de cette opportunité pour repenser la mobilité au sein du bourg
- Développer l'intermodalité et créer des liaisons inter-quartiers pour renforcer le poids du centre-bourg
- Réduire les nuisances et améliorer la sécurité le long de l'axe principal (avenue Geoffroy Perret)
- Améliorer la gestion des flux estivaux

Axe 4 : Equipements Accès aux services, vie sociale, culturelle & Sportive :

Atouts	Faiblesses
Commune bien dotée en équipements et services à échelle intercommunale Une MSP maison de santé pluriprofessionnelle récente Une offre culturelle et sportive importante	Des équipements communaux vieillissants Des équipements énergivores Cinéma (activité en suspens ?)

Présence d'un collège (récemment reconstruit) Une crèche	
Opportunités	Menaces
Rayonnement sur un bassin de vie étendu	Coût de l'énergie en augmentation

Enjeux :

- Adapter les installations culturelles et sportives aux besoins des utilisateurs
- Maintenir le rôle du bourg centre pour les communes voisines

Axe 5 : Cadre Urbain & Identité du territoire

Cadre de vie :

Atouts	Faiblesses
Des éléments patrimoniaux MH : Aqueduc gallo-romain, Pont suspendu (ancien) piles du Pont Porte de ville fortifiée (anciens rempart), Château de Rabasse, Aqueduc de Nîmes, ancienne église du XIIème s avec un clocher à peignes Notre-Dame de Bethléem et tour dite des Gardes Plusieurs places : place de la Mairie, place de la Madonne	Ville Rue étendue, manque de liant entre les quartiers Habitat/façades dégradés Paysage urbain hétéroclite Flux de véhicules et nuisances liées
Opportunités	Menaces
Site du pont du Gard à proximité Proximité du Gardon au cœur de ville Renouveau du quartier de la Gare (réouverture 2025)	Morcellement de la commune avec de gros axes de communication ~ 16.000 passages véhicule/jour Lieu de passage, faible attachement au territoire Remoulois, est ce que la gare va amplifier cela ? Contraintes urbanistiques fortes : PPRI, OLD

Identité du territoire

Atouts	Faiblesses
Au sein d'un bassin touristique (Pont du Gard, Uzès, Avignon, Nîmes, Arles...) Rôle de centralité dans un bassin de vie de 21.000 habitants Population relativement jeune	Entrées de ville sont peu qualitatives Accès au Gardon peu matérialisé Patrimoine et aspects touristiques sont peu mis en valeur
Opportunités	Menaces
Ville reconnue bourg-centre (Contrat Bourg Centre Occitanie) Patrimoine présent en cœur de bourg Au carrefour de plusieurs influences	Proximité de l' axe autoroutier A9 (risque de ville dortoir en perte d'identité) Appauvrissement de la population du territoire (42.6% des foyers fiscaux sont imposables en 2015, en diminution de 10 points par rapport à 2012)

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant, il est complété afin d'apporter un certain nombre de précisions afférentes au schéma des mobilités.

En effet, la poursuite du dispositif Bourg-Centre passe par une volonté forte de la commune, de mettre la mobilité active au cœur de ses politiques publiques. L'idée étant de poursuivre sa stratégie de revitalisation du centre-ville, de manière à accroître les interactions interquartiers et de développer la mobilité intervillage.

Redonner de l'attractivité au centre-ville constitue l'objectif prioritaire de la commune afin de renforcer son rôle de « pôle central » dans l'organisation intercommunale et de trouver les continuités intra-urbaines.

Faire de Remoulins un village habité, « la ville du quart d'heure », avec la mise en place de projets structurants favorisant les échanges et les déplacements doux.

L'intensité d'usage (commerciale, médicale, culturelle, sportive, associative etc.) sera un élément d'attractivité renforcé par cette nouvelle centralité, et pour cela, un certain nombre d'aménagements vont être engagés encourageant tout citoyen à sortir et à bénéficier de l'ensemble des services essentiels à moins de 15 minutes :

- Aménagements permettant une facilité d'accès (à pied, à vélo, en voiture, en train)
- Investissement dans un mobilier urbain adapté,
- Aménagements de pistes cyclables,
- Réalisation d'un complexe sportif
- Réhabilitation et agrandissement du gymnase Léo LAGRANGE
- Aménagement d'une maison des associations
- Réhabilitation des arènes et développement d'une offre de formation culturelle
- Mise en accessibilité d'espaces publics
- Prévention de la perte d'autonomie des seniors et développement des actions intergénérationnelles
- Développement de tiers-lieux d'accès aux usages solidaires (numérique, insertion, emplois, commerces et services de proximité) et de services d'accès aux droits et à la santé

Il a été décidé de repenser les équilibres en travaillant de manière transversale et en mutualisant autant que possible les instances de gouvernance afin que l'ensemble des projets portés jusqu'à lors, puissent être intégrés dans un « Schéma de cohérence Globale », complémentaire de l'étude mobilité menée, un véritable « plan guide » des actions présentes et futures.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du en date du 03 octobre 2022 approuvé par commission permanente du 10 octobre 2022 et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Cette vision à long terme, ainsi que la stratégie mise en place pour y parvenir, est en cohérence avec le projet de territoire du PETR, le Schéma de Cohérence Territorial de l'Uzège Pont du Gard et le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

- **du territoire de projet du PETR Uzège Pont-du-Gard :**

Le territoire du SCoT est ouvert sur la vallée du Rhône via les polarités de Remoulins et d'Aramon qui constituent des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins du sud du territoire.

Pour cela le SCoT souhaite : renforcer le rôle des polarités de Remoulins et d'Aramon, renforcer leur dynamique pour qu'ils continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes du sud du territoire. Sur ces pôles secondaires, l'offre de service est bonne. En revanche, compte tenu des temps de parcours, ces pôles ont un rôle à jouer pour limiter les déplacements et offrir un niveau de services optimum.

Le SCoT Uzège-Pont du Gard dont fait partie la commune de Remoulins, affiche des objectifs partagés et en cohérence avec le projet de développement de la commune :

Axe 1 : Assurer un développement vertueux et durable

1.1 Participer à la lutte contre les changements climatiques

- Dans les parties 1.3, 2.1 et 2.2, le PADD du SCoT met l'accent sur une organisation du territoire qui maîtrise les déplacements et contribue à la diminution de l'usage de la voiture, en limitant l'étalement urbain, en privilégiant l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, en améliorant la desserte en transport collectif, et en développant les modes doux.
- Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs résidentiel et tertiaire et d'anticiper les évolutions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques, l'objectif n°5 est de promouvoir des modes de développement sobres et vertueux. Il s'agit d'une part, d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants et, d'autre part, d'avoir une forte ambition dans le domaine pour les opérations nouvelles.
- Il conviendra par ailleurs de privilégier des formes urbaines économes en énergie et en matériaux pour lesquelles la mobilisation des ressources locales ou issues du recyclage sera favorisée.
- Afin de rendre les espaces urbains plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule, le SCoT souhaite également lutter contre les îlots de chaleur urbains et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et le renforcement de la présence en eau dans les enveloppes urbaines et par l'intégration d'espaces végétalisés dans les secteurs de développement.

1.2 Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité

1.1.2 renforcer la qualité du Paysage habité

Avenant BCO – Remoulins

- Les entrées de ville ainsi que les portes d'entrée du territoire définissent la première image que l'on se fait des lieux. Aujourd'hui, le paysage de certaines entrées est brouillé par des choix urbains hétéroclites et juxtaposés (urbanisation diffuse, accumulation de réseaux et de signalétiques). Il est important de les redonner à lire et de les valoriser. De plus, certains grands axes de circulation (RN100, RD986, RD981) ne permettent plus une lecture claire du paysage. Ils sont détériorés par des pressions urbaines (urbanisation linéaire, urbanisme commercial), une surabondance des panneaux publicitaires et des surlargeurs routières. L'objectif n°10 est de valoriser la lecture du paysage habité.

Axe 2 : Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

2.1.1 Structurer les polarités du territoire :

- Les pôles secondaires comme Remoulins : Situées au cœur d'un espace sous influence urbaine et offrant des services et équipements de classes intermédiaires voir supérieures, ces communes subissent une baisse de leur dynamique démographique. Aussi l'objectif n°30 est de renforcer la dynamique des polarités secondaires pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes du Sud de l'Uzège-Pont du Gard. Leur développement futur sera fortement structuré autour de la réouverture des gares aux voyageurs.

2.3.1 Améliorer l'offre de transport

- L'objectif n°37 est de rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Dans les Pôles secondaires et d'équilibre comme Remoulins : conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre les pôles et anticiper la réouverture de gares de voyageurs en densifiant autour des quartiers gares tout en réfléchissant à la création de deux pôles d'échanges multimodaux. Organiser le rabattement en modes actifs autour des gares nouvelles ;

2.3.2 Imaginer les solutions de mobilité de demain

- L'objectif n°38 est de favoriser le développement d'une mobilité automobile raisonnée, plus participative et moins polluante, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies de l'information, la motorisation électrique ou hybride ainsi que les énergies propres, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage. Les 4 sites préférentiels d'aire de covoiturage identifiés sont les 3 PEM et la sortie de l'A9 (Remoulins). Le territoire s'appuiera entre autres sur les actions proposées par le Schéma départemental d'implantation de bornes de recharge et le Plan régional santé environnement Occitanie. En continuité, l'objectif n°39 est d'adapter les conditions de stationnement aux besoins, en privilégiant le stationnement pour les résidents par des actions de renouvellement urbain et en réservant le foncier nécessaire aux parkings publics pour les automobiles mais aussi pour les deux roues et notamment à proximité des équipements publics ou des centres de vie.
- Promouvoir l'utilisation des déplacements doux c'est également assurer le confort, la sécurité, la convivialité et la continuité des itinéraires. Ceci implique notamment un partage de la voirie moins favorable à l'automobile, la création d'un réseau cyclable et une amélioration des accès et du stationnement des vélos. Ainsi, l'objectif n°40 consiste à assurer la connexion entre les principaux pôles générateurs de déplacement et les grands itinéraires cyclables.
- De plus, la configuration urbaine des polarités du SCoT, voir d'autres communes est favorable aux déplacements de courtes-distances, notamment pour la pratique du vélo. L'objectif n°41 visera à développer l'usage des modes actifs (marche, vélo) autour des espaces de centralité et de proximité du SCoT: écoles, collèges, pôles de services et pôles commerciaux.

Axe 3 : Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire

3.1.3 Assurer une répartition équitable des équipements services et commerce

- Pérenniser l'attractivité des polarités :
Sur le centre-ville de Remoulins, la vacance des locaux commerciaux est importante. Elle est le fruit de l'histoire du territoire, avec le desserrement des ménages en centre-ville combiné à une évolution des modes de consommation. L'objectif n°55 est de définir un linéaire commercial prioritaire afin de favoriser la continuité et l'attractivité commerciale dans les pôles secondaires.
- Conforter les services de proximité apportés aux habitants : Le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être partout présents de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre. L'objectif n°56 est de promouvoir la diversité de l'offre commerciale et de services sur les pôles d'équilibre en favorisant la diversité de réponses aux besoins et en localisant les nouvelles surfaces commerciales et de restauration préférentiellement dans les centralités et sur les sites décentrés existants ; les nouveaux commerces devront rester modestes dans leur dimension (moins de 300 m² de plancher) afin de ne pas générer des flux de déplacements spécifiques au-delà de la zone de proximité.
Afin de contribuer au lien social à l'échelle locale, il est très important que ces éventuelles nouvelles surfaces commerciales s'inscrivent dans la continuité urbaine

3.2 organiser l'économie touristique et patrimoniale

Le patrimoine bâti est le dénominateur commun aux différentes échelles. Des marges de progression existent encore pour la valorisation touristique de cette ressource.

En pleine saison, le paysage au bord de ces sites change avec la présence de structures temporaires, de parkings improvisés et la biodiversité n'est pas toujours respectée. Il faut permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.

Ce sont principalement dans ces enjeux que le PETR pourra accompagner techniquement la commune au regard notamment des opérations identifiées dans son PPPI.

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Pont du Gard**

Le contrat bourg centre s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) au travers du projet de territoire « Cap sur 2030 » dont les priorités sont les suivants :

- Un territoire de transition économique durable
- Un territoire attractif
- Un territoire coopératif
- Un territoire qui rayonne

Remoulins participe activement au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce PCAET s'inscrit dans une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » de la Communauté de communes sur son territoire. Le PCAET a été structuré autour des 4 ambitions et les 15 objectifs stratégiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire. Au total, il se compose de 33 objectifs opérationnels déclinés en 72 actions. Les 4 grandes ambitions sont de construire : un territoire sobre en énergie, plus vertueux, préservé et résilient et enfin éco exemplaires.

Parmi les priorités définies, figurent notamment sur le volet économiques et touristiques, l'objectif de développer un tourisme durable, développer une économie circulaire, mettre en œuvre une politique d'aménagement durable, consommer et produire localement.

Des actions inscrites au contrat de bourg centre visent à renforcer l'attractivité touristique de la commune. Ces actions contribueront à mettre en valeur la commune et faciliter l'accueil des touristes à travers les aménagements autour des mobilités douces et les aménagements urbains prévus.

La priorité communautaire sur les mobilités est complètement reprise dans le projet de Bourg Centre de Remoulins en son axe 1 : Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux.

La commune participe activement à l'échelle communautaire au déploiement du Rézo Pouce, la location de Vélos à Assistance Electrique et au maillage des mobilités douces mais n'a pas souhaité participer au déploiement d'une aire de covoiturage par commune porté par la CCPG.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de de la Communauté de Communes du Pont du Gard**

La CCPG interviendra dans la réalisation du contrat dans l'exercice de ses compétences par l'élaboration, le suivi et la réalisation des projets de l'intercommunalité. Afin de permettre un dialogue et une coopération tout au long du contrat, la CCPG s'engage à désigner dans ses services un ou des référents pour participer à la gouvernance en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Sur le volet touristique, le déploiement d'un tourisme durable est au centre sa compétence.

Sur le volet des mobilités, le territoire est maillé par le réseau de bus régional LiO qui permet de relier les principaux pôles d'activités économiques (Nîmes, Avignon, Bagnols et Uzès), la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus plébiscité (90% des actifs du territoire).

L'intercommunalité, par ses compétences, dispose de leviers sur l'aménagement et la structuration des différents modes de déplacements. Le territoire mise sur une stratégie de multiplication des solutions proposées pour répondre à des besoins très divers : covoiturage, rézo pouce, optimisation et de développement des transports en commun, promotion des itinéraires cyclables mais aussi la limitation des besoins en déplacements avec le développement de services de proximité.

Le schéma de mobilité douce reprend les objectifs de développement des mobilités intervillages en interaction avec les souhaits de développement des communes. La stratégie retenue est composée de deux axes : le développement d'aménagements et de services de mobilité et l'accompagnement au changement de pratiques. Le schéma des mobilités est divisé en plusieurs parties, ciblant notamment l'accès des publics fragilisés aux solutions de déplacement ainsi que la réduction de la part modale de la voiture par le développement des mobilités actives ou le rabattement vers les gares. Ces différentes parties concourent à faciliter les déplacements inter-quartiers et intervillages.

La démarche partenariale adoptée dans l'élaboration du schéma de mobilité permet d'adresser et de cibler les besoins et demandes des communes, des acteurs locaux, entreprises et associations.

La réouverture des gares de Remoulins et Aramon sur la ligne TER Nîmes-Avignon va donner lieu à l'aménagement, par la CCPG en tant que maître d'ouvrage, de deux pôles d'échanges multimodaux (PEM) qui permettront de favoriser l'usage des transports en commun et de converger les déplacements vers ces deux pôles du territoire pour ensuite à travers l'intermodalités offrir des services permettant de rejoindre les villages.

Le développement des liaisons entre les communes de la CC et avec l'extérieur participe directement au renforcement du maillage du territoire et constitue un axe du schéma des mobilités. L'accessibilité des PEM peut être envisagé à travers trois aires de rabattement correspondant à des besoins et usages

spécifiques : une première aire correspondant aux mobilités actives (marches, vélos, autre), au sein des communes de Remoulins et Aramon ; une deuxième aire plus large organisée autour de la mobilité cyclable (vélo et VAE) ; une troisième aire organisée autour des lignes et arrêts de bus de la Région ainsi que du covoiturage. La CCPG proposera des itinéraires et aménagements à vocation intercommunale croisant chacune de ces aires.

Sur les actions du contrat sur lesquelles elle ne dispose pas de la compétence, la CCPG pourra intervenir techniquement si elle trouve un intérêt à leur réalisation.

- **du territoire de projet du PETER de l'Uzège**

Le PETER est signataire de plusieurs démarches territoriales depuis 2018 : le contrat de ruralité et le contrat territorial signé avec la Région qui définissent des objectifs et des enjeux dans lesquels s'inscrivent certains projets de Remoulins, à ce titre le PETER pourra accompagner la commune dans la recherche de dispositifs de subvention appropriés, en articulation avec les politiques des partenaires et les objectifs partagés inscrits notamment dans le CTO 2022-2028.

A TRAVERS L'INGENIERIE DE PROJET

Le PETER est aussi porteur du SCoT dont le projet politique d'aménagement est la base du projet opérationnel du territoire des prochaines années, dans lequel le projet de développement de la commune de Remoulins s'inscrit complètement. Tous les projets de la commune pourront ainsi recevoir l'accompagnement technique du PETER en matière d'aménagement et de planification.

A TRAVERS L'INGENIERIE FINANCIERE

Le PETER est le guichet unique du territoire de l'Uzège Pont du Gard concernant les financements de projet via le programme LEADER mais aussi en sa qualité de partenaire privilégié des institutions via la contractualisation. En effet, le PETER est signataire de plusieurs démarches territoriales : le CRTE signé avec l'Etat et le CTO signé avec la Région qui définissent des objectifs et des enjeux dans lesquels s'inscrivent certains projets de Remoulins.

A ce titre le PETER continuera d'accompagner la commune dans la recherche de dispositifs de subvention appropriés pour tous types de projets et pour tous types de financement.

A TRAVERS LA MISE EN RESEAU & LA COOPERATION

Le PETER de part sa structure, travaille en collaboration très étroite avec les EPCI et la SPL en charge du tourisme. De plus, il est porteur d'un conseil de développement à l'échelle du territoire. A ce titre, le PETER pourra mettre en réseau les différents partenaires pour la mise en œuvre de ses projets.

A TRAVERS L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION

Dans le cadre du contrat région et du volet innovation, le PETER a souhaité axer son volet innovation autour de 2 thématiques : « Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques » et « Soutenir la production d'énergies renouvelables, notamment par l'innovation et l'expérimentation ». C'est un véritable challenge de répondre à ces 2 enjeux majeurs afin de construire la transition énergétique de demain et ce en préservant les ressources naturelles du territoire ... Aussi le PETER accompagnera la commune dès lors qu'une opération s'inscrirait dans l'une de ces 2 thématiques dans le cadre de sa mission l'ingénierie financière et/ de la mise en réseau.

- **du territoire de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Remoulins et la Communauté de communes du Pont du Gard, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Remoulins dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules

ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.

- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du Pacte pour le Gard, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site

internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par le PETR Uzège Pont du Gard.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Remoulins Bourg-Centre
- la Communauté de Communes du Pont du Gard
- le PETR de l'Uzège Pont du Gard
- la Région
- le Département
- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Remoulins.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le PETR Uzège Pont du Gard.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Remoulins, le



Le Maire de la Commune de Remoulins Signature	Le Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard Signature	Le Président du P.E.T.R. Signature
La Présidente du Département du Gard Signature	La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021	Report dans Avenant 2022-2028	Bilan au 1er Trim 2023
AXE 1 / Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux						
Action 1.1 <i>Développer les mobilités actives</i>	Projet 1.1.1 : réaliser une étude de mobilité : Plan Local de Déplacements				oui	Pré-étude des flux réalisé par CEDEVIA en 2022 dont la conclusion a permis l'engagement d'un schéma de mobilité active
	Projet 1.1.2 Créer des cheminements cyclo interquartiers et inter commune / conformer le réseau cyclable du territoire				oui	Consultation MOE n cours - reportée sur l'avenant
Action 1.2 <i>Réaliser un PEM</i>	Projet 1.2.1 Aménager le quartier de la gare en vue d'accompagner le projet de PEM				oui	Lancement de l'étude pré opérationnelle sur le quartier de la gare avec la SPL Territoire 30 - reportée sur l'avenant
AXE 2 / Assurer le développement de l'activité économique et touristique						
Action 2.1 <i>Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine communal</i>	Projet 2.1.1 Restaurer l'église Notre-Dame-de-Bethléem				oui	Reportée sur l'avenant
Action 2.2 <i>Vivre autour du Gardon</i>	Projet 2.2.1 Requalifier les berges du Gardon				oui	Reportée sur l'avenant
Action 2.3 <i>Soutenir le développement du commerce du centre-bourg</i>	Projet 2.3.1 Mettre en place des outils de soutien aux commerces du centre-bourg				oui	Questionnaire commerçant lancé pour la détermination des besoins porté par le programme "Petites Villes de Demain" - reportée sur l'avenant
AXE 3/ Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements						
Action 3.1 <i>Structurer l'urbanisation</i>	Projet 3.1.1 : Réaliser une étude de définition urbaine				oui	Etude urbaine lancée - Reportée sur l'avenant
Action 3.2 <i>Mettre en valeur le centre ancien</i>	Projet 3.2.1 : Mettre en œuvre une opération façades et devanture (habitats et commerces)				oui	Reportée sur l'avenant
	Projet 3.2.2 : Mettre en place un programme incitatif de rénovation de l'habitat (énergie, salubrité)				oui	Reportée sur l'avenant
Action 3.3 <i>Développer les équipements sportifs à rayonnement intercommunal</i>	Projet 3.3.1 : Créer un nouveau complexe sportif (phase 2)				non	Achevée
	Projet 3.3.2 : Réhabiliter et agrandir le gymnase Léo Lagrange				oui	Reportée sur l'avenant
Action 3.4 <i>Requalifier les espaces publics</i>	Projet 3.4.1 : Réaménager la place des grands jours et son carrefour				non	Achevée
	Projet 3.4.2 : Réaménager la place du marché (étude)				non	Abandonné
Action 3.5 <i>Réhabiliter et rendre accessible les bâtiments publics</i>	Projet 3.5.1 : Réhabiliter un lieu culturel et associatif : la maison des associations				oui	Reportée sur l'avenant
	Projet 3.5.2 : Rendre accessible l'hôtel de ville				oui	Reporté sur l'avenant

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du Bourg Centre sur leur accompagnement financier.

On vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches actions 22-28	
Axe 1 : Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du Bourg et gérer qualitativement les flux	
ACTION 1.1 Développer les mobilités actives	<i>Projet 1.1.1. : Réaliser un schéma directeur des mobilités pour la commune de Remoulins</i>
	<i>Projet 1.1.2. : Conforter le réseau cyclable sur l'ensemble du territoire - Créer des cheminements cyclo interquartiers et intervillages</i>
	<i>Projet 1.1.3 : Aménager une passerelle en encorbellement sur le pont du Gardon</i>
ACTION 1.2 Intégration du PEM dans le futur aménagement du quartier Gare	<i>Projet 1.2.1. : Aménager le quartier de la gare en vue d'accompagner le projet de PEM</i>
	<i>Projet 1.2.2 Création d'une maison du vélo</i>
Axe 2 : Assurer le développement de l'activité économique et touristique	
ACTION 2.1 Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine	<i>Projet 2.1.1. : Restaurer l'église Notre-Dame-de-Bethléem</i>
	<i>Projet 2.1.2. : Création d'un lieu de rencontres aux abords de la chapelle Saint Martin</i>
ACTION 2.2 Vivre autour du Gardon	<i>Projet 2.2.1 : Requalifier les berges du Gardon</i>
	<i>Projet 2.3.1. : Mettre en place des outils de soutien aux commerces du centre bourg</i>
Axe 3 : Améliorer la qualité de vie des habitants par l'offre et la modernisation des services et équipements	
ACTION 3.1 Structurer l'urbanisation	<i>Projet 3.1.1. : Schéma de cohérence des projets urbains</i>
ACTION 3.2 Mise en valeur du centre ancien	<i>Projet 3.2.1. : Mettre en œuvre une opération façades et devanture (habitat et commerces)</i>
	<i>Projet 3.2.2. : Mettre en place un programme incitatif de rénovation de l'habitat de type OPAH (énergie, salubrité)</i>
ACTION 3.3 Développer les équipements sportifs à rayonnement structurant et intercommunal	<i>Projet 3.3.1 : Réhabiliter les arènes</i>
	<i>Projet 3.3.2. : Réhabiliter et agrandir le gymnase Léo Lagrange</i>
	<i>Projet 3.3.3. : Réhabiliter un lieu culturel et associatif : la maison des associations</i>
	<i>Projet 3.4.1 : rénover et rendre accessible l'Hôtel de Ville</i>

Axe 1	Fiche action 1.1.
Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux	Titre de l'action : Développer les mobilités actives
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>REMOULINS constitue un pôle urbain majeur au sein de la Communauté de Communes du Pont du Gard, porte d'entrée rive droit du très touristique site du Pont du Gard, intégrant déjà des itinéraires cyclables d'accès. Les résidents et les pôles d'attraction, présents à Remoulins, génèrent de fortes mobilités. Les déplacements sont assurés majoritairement en voiture particulière. La marche à pied et l'usage du vélo restent toutefois des modes « secondaires ». Dans ce contexte, la commune de Remoulins est attentive à la prise en compte des cheminements piétons et cyclables.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La commune de Remoulins envisage la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives.</p> <p>Objectif 1 : inverser significativement le regard sur les modes de déplacements : Redonner une place à part entière aux cyclistes et aux piétons dans la ville, tant lors leurs déplacements, que lors du stationnement de leur vélo.</p> <p>Objectif 2 : réaliser des aménagements sécurisés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les pratiques piétonnes et cyclables tout particulièrement pour les déplacements quotidiens en lien avec les établissements scolaires, les commerces, services, équipements de loisirs et sportifs, • Favoriser le tourisme en captant les flux des voies vertes existantes et en permettant aux touristes de circuler à pied et/ou à vélo. • Création d'une zone de rencontre rue d'Avignon et dans l'hypercentre 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : Réaliser un schéma directeur des mobilités pour la commune de Remoulins

Descriptif : *Le Schéma Directeur des mobilités actives sera un des outils permettant de redonner une place à part entière aux cyclistes et aux piétons dans la ville, tant dans leurs déplacements, que lors du stationnement des vélos.*

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectifs :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : La commune de Remoulins

Coût estimatif : 14 000€ (hors travaux)

Calendrier prévisionnel :

2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL 30

Partenaires financiers : Région /Banque des territoire (étude PVD), CD30, CCPG



Axe 1

Fiche action 1.1.

Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux

Titre de l'action : Développer les mobilités actives

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Remoulins poursuit sa stratégie de revitalisation du centre-ville, cohérente et réfléchi de manière à coudre l'ensemble des quartiers entre eux et de développer la mobilité intervillage. Cela dans le but de favoriser une ville habitée et non une ville de flux.

L'intensité d'usage souhaitée (commerciale, médicale, culturelle, sportive, associative etc.) incite la collectivité à encourager les déplacements « doux », situés au cœur d'un véritable « schéma de cohérence globale » de mobilité.

Objectifs stratégiques

Ce projet permet de connecter les villages de la CCPG notamment desservis par la voie verte à savoir Meynes, Montfrin, Comps, Aramon, St Bonnet et Sernhac, Beaucaire (hors CCPG). Se connecter en mode doux avec le Pont du Gard mais aussi, la gendarmerie, la gare, le collège et la maison France Services.

Il s'agit de créer des pistes cyclables sécurisées en prolongement de la voie verte et créer un encorbellement sur le pont de la RD 6086.

Les objectifs sont multiples et répondent à de nombreux enjeux.

La commune souhaite procéder à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées et à l'achat de mobilier urbain adapté qui permettront à tout remoulois de se donner les moyens de sortir et de bénéficier d'une offre globale de services essentiels à moins de 15 minutes de son habitation.

L'intérêt du projet est également de faire découvrir le Pont du Gard avec un million de visiteurs afin de préserver cet environnement fragile, des berges du Gardon. Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de manière évidente et contribue à la stratégie d'un tourisme durable, reprise également par l'EPCC, grand site Occitanie et Grands sites de France.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.2. : Conforter le réseau cyclable sur l'ensemble du territoire - Créer des cheminements cyclo interquartiers et intervillages

Descriptif :

Créer des pistes cyclables sécurisées autour de trois axes :

Axe 1 : Développer le réseau cyclable interquartiers

- continuité à faire dans le centre du village pour connecter l'est, l'ouest, ainsi que le nouveau quartier « Arnède 2 » de manière sécurisée.
- Connecter la voie verte qui relie Uzès Beaucaire grâce à un cheminement doux à l'intérieur du village.

Axe 2 : Développer la mobilité Intervillages :

- interconnecter les voies douces et permettre aux enfants des communes voisines de venir à vélo.

Axe 3 : Renforcer l'offre touristique :

- Ce projet permettra également de connecter la gare (future PEM) avec le site du Pont-du-Gard de manière sécurisée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique,



4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial,
l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : 90 000 € H.T hors encorbellement et travaux complémentaires (non chiffrés à ce jour)

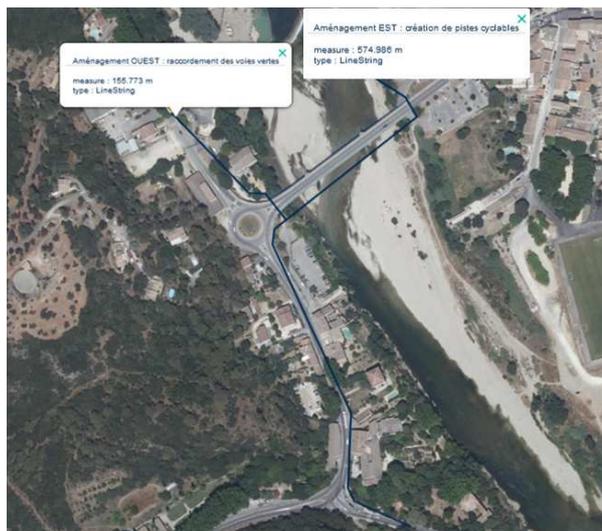
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : PEM |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL 30, Etat (EPCC)

Partenaires financiers : Région, CD30, CCPG, Etat



Projet 1.1.3. : Aménager une passerelle en mobilité douce en encorbellement du pont du Gardon

Descriptif : *Projet de création d'une passerelle piétons et cycles accolée coté aval au pont Neuf du Gardon (D6086). Il s'agit d'une passerelle ouverte aux usagers de modes doux de circuler en site propre, évitant la départementale dont la largeur ne permet pas une traversée sécurisée de la rivière. Assurer une continuité cyclable sécurisé entre la voie verte allant au Pont du Gard et le centre-ville de Remoulins. La commune réalise actuellement des aménagements cyclables dans son centre urbain, cependant le passage du pont neuf n'est absolument pas sécurisé et constitue aujourd'hui un franchissement difficile.*

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique,
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial,
l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : 2 000 000 € + étude faisabilité en cours

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL 30, Etat (EPCC), cerema

Partenaires financiers : Région, CD30, CCPG, Etat, ademe, FEDER



Axe 1

Fiche action 1.2

Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux

Intégration du PEM dans le futur aménagement du quartier Gare

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'ouverture de la Gare prévue en 2025 à Remoulins est une formidable opportunité pour repenser l'urbanisation de notre village. Il nous faut anticiper les impacts de cette ouverture, mais aussi ceux de la création du futur quartier de l'Arnède (140 logements) comme celui de la gare, la dynamique du pôle médical avec 35 professionnels de santé, la reconstruction du collège, la relance de l'attractivité commerciale avec l'aide et le soutien du programme PVD et de la Région avec la foncière FOCCAL, le développement de la Maison France Services avec en son sein la création du pôle économique de la CCPG. Ce secteur gare est à l'interface de grands équipements publics : mairie, collège, groupe scolaire, gendarmerie, poste, maison France Services en intégrant sa principale artère (avenue Geoffroy Perret) tout en concentrant les enjeux de mobilité (PEM - pôle d'échanges multimodal)

Objectifs stratégiques

Définir le projet urbain, le délimiter, le fiabiliser dans sa programmation et sa réalisation technique, établir un bilan prévisionnel fiabilisé et définir les modalités de maîtrise d'ouvrage et outil de portage appropriés. En lien avec l'étude PEM lancée par la CCPG

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Aménager le quartier de la gare en vue d'accompagner le projet de PEM

Descriptif : Réaménagement du secteur de la gare en intégrant ce projet à celui du PEM.

Elargir la vision du quartier de la gare en réaménageant les espaces publics avec une ambition au niveau de la prise compte du changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation, création d'îlot de fraîcheur...), requalifier certains bâtiments et repenser les modes de déplacements. L'étude urbaine concernant le quartier gare est en cours. Elle permettra notamment d'éclaircir les usages et la destination des bâtiments déjà préemptés par l'EPF.

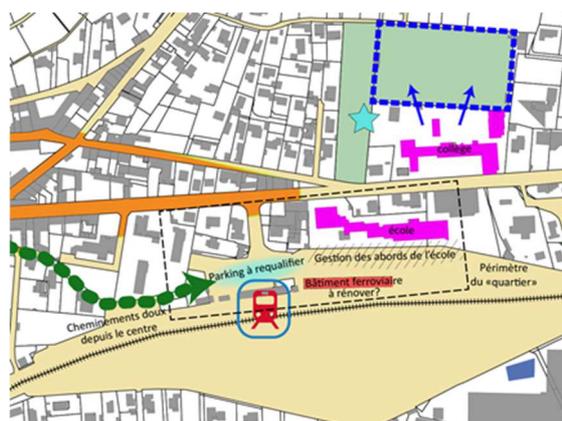
Imaginer un projet urbain articulé autour de la réouverture de la Gare SNCF.

Une étude de faisabilité pour la réalisation de 2 pôles d'échanges multimodaux des gares de Remoulins et d'Aramon est portée par la CCPG.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins/CCPG



Coût estimatif : 38 950 € pour l'étude pré opérationnelle (sauf extension de périmètre et travaux afférents)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : aménagements |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : EPF, SNCF, CAUE, SMEG, EPCC du Pont du Gard, PETR
Partenaires financiers : EPF, CCPG, Région, Etat, Département du Gard, Communauté de commune CCPG,
Une subvention pour l'étude urbaine d'aménagement du quartier de la gare a été voté en 2022 (9 737€) (fonds BDT relatif étude PVD en gestion Région)

Projet 1.2.2 : Créer une maison du vélo dans la gare de Remoulins

Descriptif :

La Maison du Vélo est une étape clé de l'équipement d'un pôle d'échanges en faveur de l'intermodalité et des modes actifs. Cet espace dédié de la gare de Remoulins aurait pour objectif d'intégrer un ensemble de prestations orienté services autour du vélo : location, stationnement, réparation, information, promotion...

La Maison du Vélo sera gérée par une association et des acteurs du vélo, c'est un lieu qui se voudra dynamique et permanent, il pourra proposer une offre de location en associant les dernières innovations techniques. Son fonctionnement souple lui permettra d'incorporer aisément des adaptations de son offre.

Cet espace pourra répondre simultanément aux besoins des usagers dans leur quotidien et aux usagers touristiques et de loisirs.

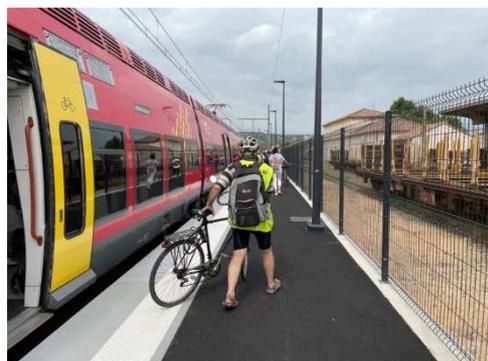
Il faudra donc prévoir l'agencement des locaux et l'équipement des lieux : borne d'accueil, atelier de réparation, espace d'accueil...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
3. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCPG

Coût estimatif : 440 000 € TTC



Calendrier prévisionnel :

- Mission de Moe pour travailler sur l'AVP de l'aménagement du lieu janvier 2024
- Lancement de la consultation de travaux : décembre 2024
- Réalisation des travaux courant 2025
- Ouverture de la Maison du Vélo janvier 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SNCF, Région, PETR

Partenaires financiers : Région, Etat, Département du Gard, FEDER

Axe 2

Fiche action 2.1

Assurer le développement de l'activité économique et touristique

Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La Commune possède plusieurs éléments patrimoniaux (église, chapelle, vestiges de l'ancien pont suspendu, tour des Escaravats...) qui témoignent du riche passé historique de Remoulins. Certains de ces éléments nécessitent des travaux ou des aménagements pour les mettre en valeur et les rendre plus accessibles aux habitants et aux touristes.

Dans le cadre de l'avenant, 2 sites patrimoniaux seront plus particulièrement mis en valeur : notre Dame de Bethléem, monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques au cœur du village historique, et la chapelle St Martin, situé à proximité du futur PEM dans un quartier en devenir.

En 2016, d'importants travaux d'urgence ont été lancés sur l'Ancienne Eglise Notre-Dame de Bethléem (qui fut aussi ancienne prison, école mais aussi Mairie), et ont mobilisés de nombreux partenaires et financeurs pour un montant total de 715 000,00 €. Il convient de poursuivre cette démarche et de conforter les travaux engagés.

Objectifs stratégiques

Les travaux à mener sur l'ancienne église Notre-Dame-de-Bethléem et aux abords de la chapelle Saint Martin ont pour objectifs stratégiques de sauvegarder un patrimoine remarquable, de redonner de l'attractivité au centre historique et de participer à la valorisation touristique du bourg

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Restaurer l'église Notre-Dame-de-Bethléem

Descriptif : Cet édifice fragilisé du XII^{ème} siècle, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, abrite entre autres des restes de fresques du XII^{ème} siècle. Elle est actuellement en très mauvais état et sa rénovation est l'occasion de le sauvegarder et de participer de la mise en valeur du cœur historique du village. Cet édifice comprend un donjon offrant un panorama exceptionnel sur le Gardon, à proximité immédiate du Pont du Gard, et dans le périmètre du GSO.

Travaux : opération de restauration afin d'ouvrir le lieu au public et de préserver le patrimoine historique du bourg et participer à sa mise en tourisme.

Référentiel territorial du Pacte Vert

5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

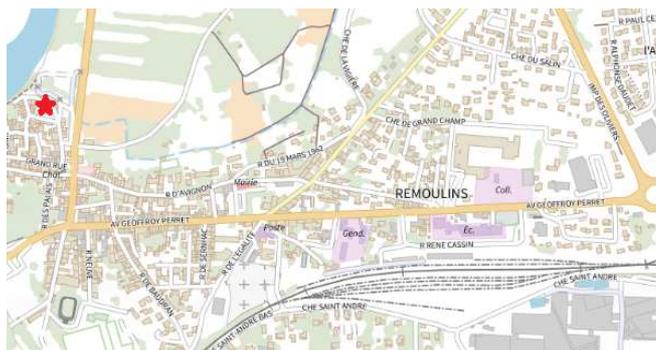
Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : 1.650.000€

Calendrier prévisionnel :

2022

2025 travaux



2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Architecte, DRAC, PETR

Partenaires financiers : Architecte, DRAC, Fondation du Patrimoine, CD30, Région, PETR ...

NB : une subvention régionale de 100 000 € a été votée en 2019.

Projet 2.1.2. : Création d'un lieu de rencontres aux abords de la chapelle Saint Martin

Descriptif : La Chapelle Saint Martin se situe au milieu du tissu résidentiel du quartier Saint Martin, avec un mur mitoyen à un jardin particulier. Elle est aujourd'hui peu mise en valeur, et peu signalée. Elle sert ponctuellement pour des réunions, évènements ou festivités.

Dans le cadre de l'étude Quartier Gare (cf Fiche 1.2.1) le prestataire devra prendre en compte cet espace comme lieu à redéfinir et à réaménager pour améliorer l'attractivité de ce quartier, et ainsi valoriser cet élément patrimonial tout en prenant en compte les enjeux environnementaux liés aux espaces publics de demain.

Référentiel territorial du Pacte Vert

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : A l'issue de l'étude du quartier de la Gare, la commune pourra établir le coût prévisionnel pour les travaux d'aménagement des abords de la chapelle.

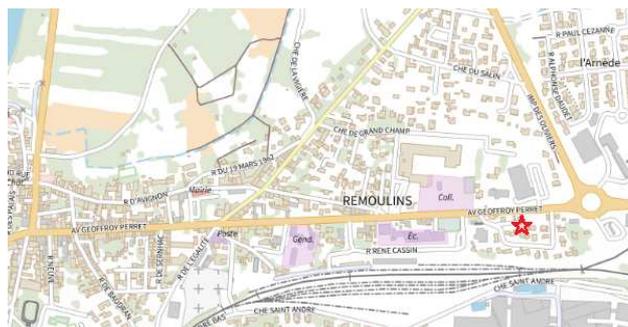
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DRAC, PETR

Partenaires financiers : DRAC, Fondation du Patrimoine, Département du Gard, Région, ...



Axe 2

Fiche action 2.2

Assurer le développement de l'activité économique et touristique

Vivre autour du Gardon

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'objectif de Remoulins, située en zone classée Grand Site des Gorges du Gardon, est de prendre en compte, dans son développement, la composante Gardon. Sa fréquentation est importante en période estivale et principalement concentrée sous le pont routier en limite de zone classée. Outre la problématique du stationnement et des incivilités, cet afflux, s'il est mal géré et mal encadré peut nuire aux espaces fragiles (berges, ripisylves, faune et flore...).

Les berges du Gardon constitue un espace de loisirs agréable et ressourçant pour la population. Cet espace présente un paysage naturel remarquable, avec une biodiversité variée. Cette zone doit donc être valorisée tout en assurant sa préservation pour les multiples intérêts qu'elle présente (biodiversité, tourisme, loisirs, espace de nature, etc). La requalification de ces berges sera associée à une campagne de sensibilisation de la population pour assurer sa protection.

Objectifs stratégiques

Anticiper des dégradations écologiques dues à la forte fréquentation l'été

Améliorer la lisibilité du site et apporter du confort aux usagers

Appliquer à l'ensemble de la commune une gestion soignée des espaces, sur le modèle de la gestion « site classé ».

Répondre aux enjeux et objectifs du GSO : qualification de l'offre touristique...

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1 : Requalifier les berges du Gardon

Descriptif : Une partie des aménagements et modalités vont être définies dans le cadre d'une étude portée par la Communauté de communes sur les berges du Gardon de Collias à Comps. Elle permettra de répondre à plusieurs enjeux pour le Grand site :

- Déterminer l'articulation entre la volonté de permettre la fréquentation des berges du Gardon et le développement d'activités liées au Gardon et le besoin de préservation de ce site exceptionnel avec une faune et une flore à protéger
- identifier, hiérarchiser et prioriser les lieux d'accès aux activités de baignades et de canoë-kayak en fonction de leur intérêt et des contraintes inhérentes (maîtrise foncière, cohérence avec le cadre réglementaire, conflit d'usage, zones écologiquement fragiles)
- Résorber les aménagements peu qualitatifs portant atteinte au site et à ses valeurs
- Assurer la sécurité des usagers
- Déterminer les moyens de sensibilisation à déployer auprès des visiteurs pour maintenir la qualité du site

Travaux : Les travaux à mener et le chiffrage associé seront déterminés à l'issue de cette étude. Les travaux devraient porter sur un espace aménagé avec mise en place de services de qualités pour les usagers avec des aménagements paysagers et piétonniers pour faciliter les circulations aux abords des berges notamment.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. *Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,*
4. *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : *Coût estimatif : éléments non connus — attente restitution étude SMGG (printemps 2019).*

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Etude | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL, Agence de l'eau, SMGG

Partenaires financiers : Région (dispositif en matière de tourisme en cours de révision), Département du Gard, Agence de l'eau...

Axe 2	Fiche action 2.3
Assurer le développement de l'activité économique et touristique	Soutenir le développement du commerce du centre-bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La ville de Remoulins est une ville rue, de ce fait le linéaire commerçant est présent le long de l'axe principal : l'avenue Geoffroy Perret. Concernant le fonctionnement de cet espace, plusieurs constats peuvent être dressés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les déplacements piétons/vélos dans le centre-bourg sont contraints par la dangerosité et les nuisances de l'axe principal (circulation intense avec de nombreux poids-lourds, route bruyante)</i> - <i>Le stationnement en centre-ville et aux abords des commerces est limité</i> - <i>Le centre est marqué par une vacance commerciale qui « mite » son linéaire existant et les ruelles du vieux centre n'ont pas de commerce</i> - <i>Un marché hebdomadaire fonctionne tout au long de l'année (avec plus d'étaliers et de flux en été)</i> - <i>L'association des commerçants est sujette à une « dormance » avec peu d'animations de la part des commerçants</i> - <i>Le fort afflux touristique l'été lié à la proximité du Pont du Gard (3km du centre-ville) est une opportunité pour le commerce local</i> <p><i>Remoulins fait donc face à plusieurs enjeux qui seront affinés dans le cadre d'une enquête commerciale en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Besoin d'animation commerciale</i> • <i>Besoin d'apaisement de la circulation sur le linéaire commerçant et d'assurer un accès aux commerces</i> • <i>Besoin de maintenir et développer les commerces de son centre-ville, notamment en lien avec l'activité touristique</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcer la fonction commerciale du centre-ville</i> - <i>Optimiser les différentes activités commerces/marché/flux touristiques</i> - <i>Améliorer le cadre de vie des habitants</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.3.1. : Mettre en place des outils de soutien aux commerces du centre bourg

Descriptif :

Aider à l'organisation d'actions commerciales :

- *Accompagner l'association des commerçants dans la dynamisation de l'hypercentre.*
- *Soutien à des actions s'inscrivant dans une démarche collective et/ou dans le cadre d'une manifestation*
- *Mise en place de journées thématiques avec les chambres consulaires pour la professionnalisation des commerçants, la transmission des entreprises, etc.*

Mise en place d'une veille stratégique sur les locaux vacants

Encourager la diversité marchande de l'offre par une veille stratégique sur les locaux vacants (boutiques éphémères, vitrophanie...).

Projet d'aménagement et d'embellissement de l'avenue Geoffroy Perret :

- *Mobilier Urbain, RAC vélos, végétalisation*
- *Amélioration de la signalisation des parkings et réajustement de la tarification*
- *Déplacement du marché hebdomadaire en période hivernale*

Relance de l'association des commerçants

- *Animation et projets de promotion de nos commerces avec le soutien de la CCI et en lien avec les animations et activités municipales*
- *Mise en visibilité des commerces (référencement)*
- *Accompagnement à la mutualisation des actions liées à l'exercice des commerces (livraison, coordination des horaires de fermeture...)*

Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce :

Le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort tant pour des raisons économiques, sociales que de dynamisme et d'attractivité de notre village. C'est la raison pour laquelle la commune souhaite disposer de la possibilité d'établir un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, et les baux commerciaux afin de pouvoir rétrocéder le fonds acquis à de nouveaux repreneurs à même de concourir à une pluralité d'offre de services. Cet outil d'intervention dans un périmètre de sauvegarde s'inscrit dans un plan d'action plus global qui se décline en une taxation des commerces vacants et la mobilisation de **FOCCAL** pour les murs sur des commerces stratégiques

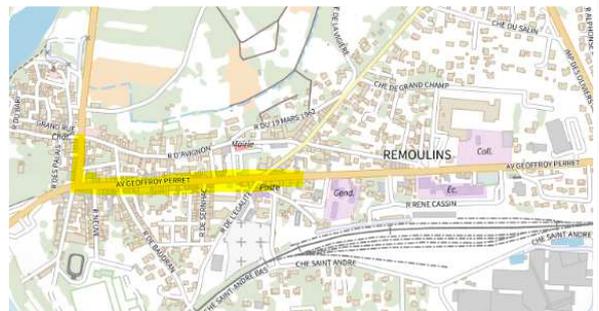
Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. *Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,*
5. *Préserver et développer des emplois de qualité,*
6. *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Commune de Remoullins

Coût estimatif : enveloppe à déterminer chaque année.

Calendrier prévisionnel : (actions coulantes)



2022

2025

2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Association des commerçants, Chambres consulaires, ARAC (FOCCAL)

Partenaires financiers :Etat, CCPG, ARAC (FOCCAL)

Axe 3	Fiche action 3.1.
Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements	Structurer l'urbanisation
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Conforter la centralité structurante pour ses habitants d'où la réflexion sur une stratégie urbaine multiscalaire et durable, capable de conforter l'image future de Remoulins, et l'identité de ce territoire entre ville et nature. Développer le tourisme, redynamiser les commerces, adapter les mobilités, diversifier et requalifier l'offre habitat.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Elaboration d'un « Schéma de Cohérence Globale » visant à la mise en cohérence de l'ensemble des projets urbains de la commune vers une ville apaisée, celle du quart d'heure. Rassembler les éléments à notre disposition à savoir l'étude mobilité avec des éléments de diagnostics quantitatifs et qualitatifs, l'étude quartier gare, l'étude PEM, OPAH, plan de déplacement communal, intercommunal et départemental. 4 axes de réflexion sont prédéfinis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Paysage : Fédérer une réflexion urbaine par le paysage pour créer le socle identitaire du Remoulins de demain. 2. Espaces publics : Donner une identité et une qualité de confort et d'usages aux espaces publics. Le renouvellement du centre bourg devra en ce sens attacher une grande importance à la qualification des espaces publics et à leur mise en réseaux. 3. Equipements, activités et services : Trouver un rayonnement et une intensité d'usages à la hauteur de la nouvelle centralité. Le développement de services aux usagers permettra à la centralité d'assurer les fonctions nécessaires à son rayonnement (pôle santé, complexe sportifs, cinéma...). 4. Habitat : Habiter le centre bourg, à proximité d'un environnement naturel. La recherche d'une intensité d'usages est intimement liée au cadre de vie proposé. Le projet devra attacher une grande importance à la qualité des logements proposés 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Schéma de cohérence des projets urbains Descriptif : Afin d'obtenir ce « plan guide », de nombreux travaux sont à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Travaux préalables contextuels, analyse et production de supports pour l'animation d'ateliers · Animation d'ateliers sensibilisation et définition des enjeux · Schéma de mise en cohérence projet urbain / mobilité et principes d'actions phasés · Présentation du schéma et concertation <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique, 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 5. Préserver et développer des emplois de qualité, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins Coût estimatif : 50 000 € H.T (hors travaux) Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : études <input type="checkbox"/> 2026</p>	 

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Agence d'urbanisme, SCoT, PETR,
Partenaires financiers : Etat, EPF, Ademe, Région/Banque des territoires (étude PVD), Département du Gard, CCPG, Caisse des Dépôts

Axe 3

Fiche action 3.2

Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements

Mise en valeur du centre ancien

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Remoulins comprend un centre historique, ancien et peu dynamique et un hypercentre commercial. Dans ces deux secteurs, l'habitat est parfois de qualité médiocre, voire insalubre. La commune souhaite mettre en place une aide financière pour la rénovation des logements et des façades, en complément des dispositifs existants.

L'objectif étant de favoriser un rééquilibrage territorial avec un réinvestissement du centre-ville comme lieu vivant, habité et répondant à une stratégie de lutte contre la vacance, de renforcement de la densification et la continuité de l'offre de service.

Par la rénovation des logements, la commune souhaite répondre au besoin de maîtriser la dépense d'énergie nécessaire pour faire face à l'urgence climatique et de résoudre les situations de précarité énergétique qui touchent certains ménages. De plus cette opération nécessitera une réponse adaptée des professionnels du bâtiment pour réaliser des travaux qualitatifs. Certains devront donc se former ou se labeliser pour répondre aux exigences qualitatives. Enfin cela permettra aussi d'avoir un marché immobilier plus attractif et donc de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre grâce au réinvestissement du centre-ville comme lieu vivant et habité.

Objectifs stratégiques

La mise en place d'une aide financière pour la rénovation des façades et des logements a pour objectifs stratégiques :

- D'être un levier pour permettre aux habitants d'engager des travaux
- De contribuer à la qualité de vie des habitants, du cadre de vie et de l'attractivité.
- De permettre la remise de logements vacants sur le marché immobilier ou locatif, et de répondre au besoin en logements
- De mettre en valeur le centre, de participer à la mise en valeur de son patrimoine architectural local et d'améliorer ainsi son image

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. : Mettre en œuvre une opération façades et devanture (habitat et commerces)

Descriptif : A l'échelle de la commune la vacance est à 11,7% et 5,1% pour la vacance structurelle (+ de 2 ans). Dans le centre historique et l'avenue principale Geoffroy Perret qui concentre les 3/4 des locaux commerciaux du bourg, le nombre de logements vacants est en progression. Dans ces 2 secteurs, l'habitat est parfois de qualité médiocre, voire insalubre (9% d'après l'observatoire de



l'habitat). En parallèle les devantures des commerces sont de qualité hétéroclite et mériteraient pour beaucoup d'entre elles d'être embellies.

Action : Aide financière d'un montant préalablement fixé par la commune, et venant en complément d'autres aides ou d'apports personnels, dans le but de financer des travaux de ravalement de façades et d'embellissement de vitrines. Etablir un programme pluriannuel par zonage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 5. Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : à estimer

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE, chambres consulaires (commerces), Caisse des Dépôts, Fondation du Patrimoine. DDTM, ANAH, État, EIE
Partenaires financiers : Région (jusqu'en 2024),



Projet 3.2.2. : Mettre en place un programme incitatif de rénovation de l'habitat de type OPAH (énergie, salubrité)

Descriptif :

La commune de Remoulins conjointement avec la CCPG et certaines communes de l'intercommunalité souhaitent s'engager dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Une première phase portera sur une étude pré-opérationnelle qui permettra de cibler les besoins en termes de rénovation d'habitat (et de secteur urbain)

Une deuxième phase portera sur une phase opérationnelle avec la mise en place d'aides financières aux propriétaires privés pour la réalisation de travaux: rénovation, adaptation ou réhabilitation de leurs logements.

Cette opération fera l'objet d'une convention entre les différents partenaires qui définira les montants financiers par chacune des parties.

En parallèle la commune va communiquer sur les programmes existants: programme Habiter Mieux du Département, France Rénov', etc.

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins / CCPG

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique,
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité,



6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Coût estimatif :

Etude : 70/100.000€

Phase opérationnelle : coûts à déterminer selon les résultats de l'étude pré-opérationnelle et les objectifs déterminés.

Calendrier prévisionnel :

2023-2024 Etude pré-opérationnelle

2024- 2028 Phase opérationnelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : ANAH, DDTM

Partenaires financiers : Département du Gard, CAUE, EIE, DDTM, CCPG, État, ANAH, ADEME, Caisse de Dépôts

Axe 3	Fiche action 3.3
Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des commerces, services et équipements	Développer les équipements sportifs à rayonnement structurant et intercommunal
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Les infrastructures de Remoulins sont vieillissantes et manquent de modernité. C'est le cas du gymnase Léo Lagrange et des arènes qui sont des équipements utilisés régulièrement. Ces bâtiments permettent un maintien de la vie associative, et sportive au sein de la commune et ont un rayonnement supracommunal, à l'instar du nouveau collège qui rassemblent plus de 700 élèves dont les ¾ proviennent des villages voisins, et dont les élèves pratiquent au moins une activité sportive à Remoulins. Or les équipements ne sont plus adaptés aux besoins, 3 équipements feront l'objet de rénovations profondes dans cet avenant : le Gymnase, la maison des associations et les Arènes.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Le développement des équipements (réhabilitation des arènes et rénovation du gymnase) répond aux objectifs suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Offrir des infrastructures aux normes</i> - <i>Répondre à une demande associative forte</i> - <i>Remplacer l'ancien complexe</i> - <i>Réhabiliter les bâtiments pour plus de sécurité, confort et optimisation</i> - <i>Maintenir la vie locale et les traditions du territoire</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.3.1 : Réhabiliter les arènes.

Descriptif : Les arènes sont un équipement culturel et touristique important pour la commune et les traditions taurines, mais elles présentent des signes de vétusté. Il est nécessaire de consolider cet équipement et de la mettre en conformité pour assurer la sécurité des usagers et maintenir son usage dans le temps. Cet équipement permet d'assurer les festivités et événements liés à la culture taurine du territoire. Elle permet aussi de déployer d'autres types d'événements culturels (festival Argorock)

Par ailleurs une salle sera aménagée au sein de la maison des associations et sera dédiée à la formation à la culture taurine (cf action 3.4.1)

Travaux : Mettre en accessibilité et rénover ce monument.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins

Coût estimatif : Phase AVP 15.000€

Phase travaux : A déterminer

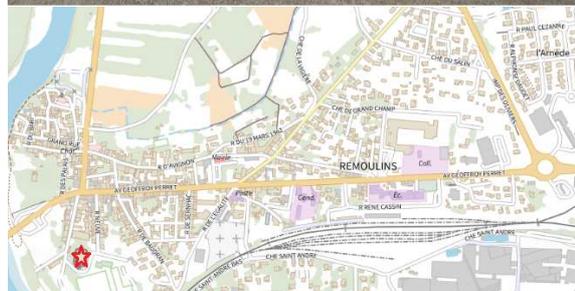
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : AVP | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : PETR

Partenaires financiers : Etat, Région, Département du Gard...



Axe 3	Fiche action 3.3
Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des commerces, services et équipements	Développer les équipements sportifs à rayonnement structurant et intercommunal
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La réhabilitation et l'agrandissement du complexe sportif s'impose en raison de l'utilisation croissante du gymnase Léo Lagrange, quotidiennement utilisé par scolaires et associations.</i></p> <p><i>Les travaux envisagés s'intègrent dans la continuité de ceux engagés sur le premier contrat Bourg-Centre Occitanie.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Ce projet de réhabilitation permettra de répondre aux besoins des habitants d'accéder aux loisirs sportifs à proximité de leur lieu de vie tout en encourageant la pratique des activités physiques et sportives.</i></p> <p><i>Le nouveau complexe sportif et les travaux sur le gymnase Léo Lagrange répondent aux objectifs stratégiques suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Répondre à une demande associative forte</i> - <i>Réhabiliter le bâtiment pour plus de sécurité</i> - <i>Faire une extension afin de répondre à une demande croissante</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Axe 3	Fiche action 3.3						
Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des commerces, services et équipements	Développer les équipements sportifs à rayonnement structurant et intercommunal						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La maison des associations est utilisée quotidiennement pour des activités touchant un public issu de l'ensemble du bassin de vie. Elle rassemble les activités suivantes : dojo, cinéma, école de musique, théâtre ... Cette réhabilitation offrirait aux nombreuses associations du bourg un véritable espace mutualisé.</p> <p>L'hôtel de ville est implanté depuis les années 70 dans un bâtiment qui ne répond plus aux normes en vigueur (énergétiques, accessibilité...) ni aux besoins de l'administration et aux attentes du public.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>L'optimisation de la maison des associations répond aux objectifs stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser un espace d'accueil et d'activités associatives, de festivités et culturelles - Mise en accessibilité - Centraliser les activités associatives 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 3.3.3. : Réhabiliter un lieu culturel et associatif : la maison des associations</p> <p>Descriptif : Ce bâtiment à vocation de salle polyvalente (réception, exposition, sport) accueille les associations culturelles et sportives. Ce bâtiment aura pour objectif de concentrer les activités associatives à rayonnement intercommunales. Il accueillera à terme l'école de musique (actuellement au sein de bâtiments modulaires) avec la création d'un studio d'enregistrement. Il est aussi prévu la création d'une salle dédiée à la culture taurine (formation et débrief de l'école taurine). Enfin la salle de cinéma existante sera rénovée pour en faire un cinéma de village (1 projection/semaine) avec la création d'une salle de montage qui sera animée par l'association CinéRabasse avec le développement d'une école de l'image.</p> <p>Travaux : Mettre en accessibilité et rénover (dont rénovation énergétique) ce bâtiment.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 7. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins</p> <p>Coût estimatif : 1.500.000 € en 2018 (projet à rechiffrer)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : PETR

Partenaires financiers : Etat, Région, Département du Gard

Axe 3	Fiche action 3.4						
Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des commerces, services et équipements	Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments publics						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
L'hôtel de ville est implanté depuis les années 70 dans un bâtiment qui ne répond plus aux normes en vigueur (énergétiques, accessibilité...) ni aux besoins de l'administration et aux attentes du public.							
Objectifs stratégiques							
La mise en accessibilité du bâtiment de l'Hôtel de ville permettra sa mise en conformité tout en envisageant de nouvelles perspectives d'usages.							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 3.4.1 : rénover et rendre accessible l'Hôtel de Ville</p> <p>Descriptif : L'hôtel de ville implanté depuis les années 70 dans un bâtiment ne répond plus aux normes en vigueur (énergétiques, accessibilité...) ni aux besoins de l'administration et aux attentes du public. Des travaux d'urgence, a minima, doivent être menés pour améliorer l'accessibilité et réduire les dépenses énergétiques.</p> <p>Travaux : mise aux normes d'accessibilité de l'hôtel de ville qui permettront aux agents et aux administrés d'évoluer dans un environnement plus fonctionnel. Cependant le projet pourra évoluer selon l'issue de l'étude sur le quartier Gare / Place de la Mairie avec un déplacement potentiel des services de la Mairie dans un autre bâtiment.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Remoulins.</p> <p>Coût estimatif : 100 000 euros</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenariats techniques et/ ou financiers envisagés : Partenaires techniques : PETR Partenaires financiers : Région (volet rénovation énergétique et mise en accessibilité), fonds vert (Etat)</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

On vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Phasage du projet			Objectifs du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux					
ACTION 1.1 : Développer les mobilités actives					
Projet 1.1.1 Réaliser un schéma directeur des mobilités pour la commune de Remoulins	Mairie de Remoulins		x		4 - 5 - 6
Projet 1.1.2 Conforter le réseau cyclable sur l'ensemble du territoire - Créer des cheminements cyclo interquartiers et intervillages	Mairie de Remoulins		x	x	2 - 4 - 6
Projet 1.1.3 Aménager une passerelle en mobilité douce en encorbellement du pont du Gardon	Mairie de Remoulins		x	x	2 - 4 - 6
ACTION 1.2 : Intégration du PEM dans le futur aménagement du quartier Gare					
Projet 1.2.1 Aménager le quartier de la gare en vue d'accompagner le projet de PEM	Mairie de Remoulins		x	x	1-2-3-4-5-6
Projet 1.1.3 : Créer une maison du vélo dans la gare de Remoulins	CCPG			x	1-2-4
AXE STRATÉGIQUE 2 : Assurer le développement de l'activité économique et touristique					
ACTION 2.1: Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine					
Projet 2.1.2 Création d'un lieu de rencontres aux abords de la Chapelle Saint Martin	Mairie de Remoulins		x	x	6
ACTION 2.2: Vivre autour du Gardon					
Projet 2.2.1 Requalifier les berges du Gardon	Mairie de Remoulins		x	x	3 - 4
ACTION 2.3 Soutenir le développement du commerce de centre-bourg					
Projet 2.3.1 Mettre en place des outils de soutien aux commerces du centre-bourg	Mairie de Remoulins	x	x	x	1 - 5 - 6
AXE STRATÉGIQUE 3 : Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements					
ACTION 3.1 Structurer l'urbanisation					
Projet 3.1.1 Schéma de mise en cohérence des projets urbains	Mairie de Remoulins		x	x	1-2-3-4-5-6
ACTION 3.2 Mise en valeur du centre ancien					
Projet 3.2.1 Mettre en œuvre une opération façades et devantures (habitat et commerces)	Mairie de Remoulins			x	5 - 6
ACTION 3.3 Développer les équipements sportifs à rayonnement structurant et intercommunal					
Projet 3.3.1 Réhabiliter les arènes	Mairie de Remoulins		x	x	4 - 6
ACTION 3.4 Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments publics					
Projet 3.4.1 Rendre accessible l'hôtel de ville	Mairie de Remoulins		x	x	4